

D.2022.06.08.7.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 8 Juin 2022

7 – GESTION DU PATRIMOINE

7.2 – Avenant n°1 à la convention de mandat n° CM 2021-1031 conclue entre Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la réalisation de travaux sur les dépôts de bus de Langlade et Atlanta – adaptation du remisage aux évolutions du parc bus 2022 (Mandat 14) – Autorisation de signer l'avenant n°1.

L'an deux mille vingt deux, le huit juin à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X	X (M. Trautmann a/c du chapitre 9)	
FAURE Dominique		X (M. Briand)	
GRASS Francis	X (a/c du chapitre 1)		X (jusqu'au CR des décisions)
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas			X
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Chollet jusqu'au point 8.2)	X (a/c du chapitre 9)
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (pouvoir M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Par délibération n° D.2021.06.02.5.2 en date du 2 juin 2021, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé le programme de l'opération de réalisation de travaux sur les dépôts bus de Langlade et d'Atlanta nécessaires à l'adaptation du remisage aux évolutions du parc en 2022 et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de mandat n° CM 2021-1031 avec Tisséo Voyageurs pour lui confier la réalisation de cette opération.

Dans le cadre de ce 14ème mandat, Tisséo Collectivités a confié à Tisséo Voyageurs la réalisation de travaux sur les dépôts bus de Langlade et d'Atlanta nécessaires à l'adaptation du remisage aux évolutions du parc bus en 2022.

La typologie des bus évolue d'année en année en raison de deux éléments dimensionnants :

- la part des bus diesel diminue au profit de celle des bus GNV en cohérence avec la stratégie énergétique adoptée par Tisséo Collectivités,
- la part des bus articulés augmente progressivement pour permettre le développement des lignes structurantes et améliorer l'offre du réseau bus.

Ces évolutions du parc ont des conséquences sur les équipements des dépôts, en particulier le remisage car les contraintes de parage sont différentes pour les bus diesel et les bus GNV comme pour les bus standards et les bus articulés.

Ainsi, la superposition des contraintes de parage et des évolutions de structure du parc bus entraîne la nécessité d'effectuer des travaux pour adapter le remisage des sites bus.

L'évolution du parc bus prévue à l'horizon septembre 2022 nécessite de réaliser des modifications sur les sites de Langlade et d'Atlanta.

L'enveloppe globale de ce mandat s'élève à 630 000,00 €HT. La réalisation des travaux est prévue de juin à septembre 2022.

Le présent avenant n°1 a pour objet d'intégrer l'augmentation de l'enveloppe financière de l'opération. Les éléments techniques et fonctionnels de l'opération et le délai de réalisation ne sont pas modifiés.

Compte tenu de l'augmentation significative des coûts des matières premières liée à la situation actuelle, et plus particulièrement des aciers dans le cadre de cette opération, le montant des travaux après négociations s'élève à 774 331 €HT pour une estimation initiale au mandat de 526 000 €HT, et une estimation du maître d'œuvre de 628 000 €HT.

A cette augmentation importante, viennent se déduire des économies sur les missions de bureau de contrôle technique et de coordination SPS notamment.

Le détail des postes et la nouvelle enveloppe du programme de l'opération sont précisés en annexe 1 au présent avenant.

In fine, l'enveloppe financière de l'opération est augmentée de + 231 958,64 €HT.

La nouvelle enveloppe financière de l'opération est donc portée à 861 958,64 €HT.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mandat n° CM 2021-1031 et d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés [MM. Bacou et Martin n'ont pas pris part au vote)

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification de l'enveloppe financière du programme d'opération portée de 630 000€ HT à 861 958,64€ HT.

ARTICLE 2 : APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de mandat n° CM 2021-1031 relative aux travaux d'adaptation du remisage des dépôts de bus de Langlade et Atlanta aux évolutions du parc bus 2022.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses seront inscrites aux budgets 2022 et suivants.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant n°1 avec Tisséo Voyageurs ainsi que les dépenses correspondantes.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES